



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 16898

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dispositif « nouveaux services, nouveaux emplois » en faveur des jeunes. Un des fondements du projet réside dans l'engagement des employeurs à apporter une formation à ces personnes. Dans les zones éligibles aux différents fonds structurels européens, les employeurs, collectivités publiques ou associations, pourraient notamment faire appel au Fonds social européen pour contribuer au financement de cette formation. Dans cette perspective, il souhaiterait savoir si la contribution de l'Etat ou la participation des collectivités locales au financement de ces emplois peuvent servir de contribution publique nationale au financement de la formation.

Texte de la réponse

En réponse à l'honorable parlementaire qui a souhaité savoir si le Fonds social européen pouvait intervenir pour appuyer l'effort de la contribution nationale publique, consenti pour la formation des jeunes entrés dans le dispositif « nouveaux services - nouveaux emplois », Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité confirme cette possibilité et indique qu'une circulaire du 6 février 1998 précise les modalités de cette intervention. Le Fonds social européen n'intervient pas en soutien des crédits inscrits au budget du ministère de l'emploi et de la solidarité, mais peut intervenir pour cofinancer l'effort supplémentaire que les collectivités territoriales consentent pour permettre l'accès à ces emplois, et l'accompagnement dans ces emplois, des jeunes connaissant des difficultés particulières d'insertion. Lorsque les collectivités sont situées dans les territoires zonés au titre des objectifs 1, 2 ou 5b des fonds structurels, les documents uniques de programmation de ces territoires peuvent intervenir. Dans les autres cas, l'objectif 3 du Fonds social européen peut être sollicité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16898

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3861

Réponse publiée le : 28 décembre 1998, page 7086